

ASSISES NATIONALES DE L'ENERGIE

Politiques énergétiques et collectivités locales à l'heure européenne

DUNKERQUE - 6 et 7 octobre 1999

Intervention de **Gérard SAVATIER**, Président du Comité de Liaison Energies Renouvelables (**CLER**) et Directeur de l'Association Savoyarde pour le Développement des Energies Renouvelables (**ASDER**)

Atelier 3 - Mercredi 6 octobre : « Comment maîtriser l'énergie dans les bâtiments, du cahier des charges à l'exploitation »

I - PRESENTATION DU CLER ET DE L'ASDER

1 - Présentation du CLER (2 B rue Jules Ferry, 93100 MONTREUIL)

Créé en 1984, le CLER est le réseau national qui regroupe 90 acteurs de terrain (personnes morales uniquement). L'Assemblée Générale est décomposée en trois collèges :

A) Associations

B) Entreprises, syndicats professionnels, centres de recherche et de formation, universités

C) Maîtres d'ouvrages motivés par les énergies renouvelables (Collectivités Locales et Territoriales, promoteurs, parcs naturels ...). Ce collège a été ouvert en 1999.

Le rôle du CLER est triple :

- ◆ Organiser le travail en commun de ses adhérents (séminaires, formations, montage de dossiers nationaux et européens, publications ...)
- ◆ Favoriser le partenariat avec les pouvoirs publics au niveau national et local

- ♦ Promouvoir les énergies renouvelables (lobbying, articles de presse, émissions de radio et télévision ...)

Le CLER travaille le plus souvent en partenariat avec d'autres structures (Ademe, AMORCE, RARE, ENERGIE-CITES, OBSERV'ER ...)

Le CLER est une OPET (relais de l'Union Européenne).

2 - Présentation de l'ASDER (B.P. 45, 73232 SAINT ALBAN LEYSSE Cedex)

Créée le 27 mars 1981, l'ASDER compte 290 adhérents et emploie 13 personnes.

- ♦ Son Conseil d'Administration est représentatif des acteurs savoyards de l'énergie (élus, architectes, bureaux d'études, industriels, enseignants, usagers ...)
- ♦ Son budget (3 MF) n'est pas assuré par des subventions de fonctionnement mais par des missions que lui confient la Région, le Département, l'Europe, l'Ademe, les Communes (interventions dans les établissements scolaires, conseils aux particuliers et aux communes, stages de formation, opérations de promotion ...)
- ♦ L'ASDER ne concurrence pas les bureaux d'études (pas de maîtrise d'œuvre)

NB : J'ai présenté l'ASDER à titre d'exemple, vu que j'ai contribué à sa création et que j'en suis salarié depuis près de vingt ans. Elle est représentative d'un des maillons essentiels au développement des énergies renouvelables : implantation locale, compétence technique, objectivité, détermination, persévérance, neutralité politique ...

3 - Privilégier la logique de la demande par rapport à celle de l'offre

Le contexte actuel de surabondance énergétique ne favorise pas la prise en compte de l'efficacité énergétique et des conditions du développement durable.

Le CLER affirme qu'il faudrait, au contraire, profiter de cette accalmie pour préparer l'avenir : satisfaire les besoins au meilleur coût énergétique et environnemental, promouvoir les solutions innovantes, responsabiliser les utilisateurs, former des spécialistes ...

4 - Comblent le retard français en matière d'énergies renouvelables

En comptant la grande hydro-électricité et le bois énergie, la France peut afficher un bilan flatteur, mais pour ce qui concerne les éoliennes, les capteurs solaires (thermiques et photovoltaïques) les petites centrales hydrauliques, les chaufferies à bois déchiqueté, la cogénération, l'architecture bioclimatique, notre retard est dramatique.

Le CLER souhaite que la France s'inspire des réussites de certains pays (Autriche, Danemark ...). Ce n'est pas par hasard si le taux de chômage y est très faible, car les énergies renouvelables sont fortement créatrices d'emplois stables, répartis sur tout le territoire et sur toute l'échelle des qualifications.

5 - Une organisation proche du terrain, mettant en mouvement les acteurs locaux

- ♦ Les accords nationaux ont montré leurs limites (plan « EOLE 2005 », accords EDF-Ademe pour l'électrification rurale et la maîtrise de la demande d'électricité ...)
- ♦ Au contraire, le « Plan Bois Energie » proposé par le CLER dès 1990 donne des résultats encourageants car il est géré localement par des comités représentatifs (élus locaux, Ademe, professionnels de la filière bois et de l'agriculture, mouvement associatif).
- ♦ L'Association PHEBUS a réussi à faire émerger en France le concept de « toit solaire » par une action « rivée » au terrain (prise en main totalement par les usagers).
- ♦ Le CLER souhaite que le « PLAN HELIOS 2006 » (solaire thermique) soit organisé comme le « Plan Bois ».

Par nature décentralisées, les énergies renouvelables ont besoin d'un cadre général favorable, européen et national, mais elles ne peuvent se développer que si « la base » en est responsable. De ce point de vue, les SCHEMAS DE SERVICES REGIONAUX et les CONTRATS DE PLAN ETAT-REGIONS seront des outils essentiels.

II - MAITRISER L'ENERGIE DANS LES BATIMENTS, DU CAHIER DES CHARGES A L'EXPLOITATION : Etendre à tout le territoire et à tous les maîtres d'ouvrages le dispositif mis en place en Savoie

- ♦ En 1990, sur proposition de l'ASDER, le Conseil Général de la Savoie a voté (à l'unanimité) une disposition imposant une étude comparative choix de l'énergie pour tous les bâtiments construits par les Communes, dès lors qu'elles sollicitent une subvention du Département.

Ces études sont réalisées par les bureaux d'études privés habituels. La mission de l'ASDER est de veiller à ce que ces études soient honnêtes, claires et bien comprises par les Conseils Municipaux. Jusqu'en 1995, ceux-ci étaient libres de choisir telle ou telle solution, même si elle n'apparaissait pas la meilleure au vu de l'étude.

- ♦ En 1995, le dispositif a été complété :
 - . si la solution optimale n'est pas retenue, les lots chauffage et eau chaude sont soustraits du montant subventionnable

- . si la Commune choisit une solution à énergie renouvelable, elle bénéficie d'un bonus de subvention de 10 points, sans plafond, et les changements de chaudières sont éligibles aux aides départementales dans ce cas
- . le dispositif est étendu aux logements sociaux
- ◆ Parallèlement a été mis en place un « GROUPE DE TRAVAIL ENERGIES ». Présidé par un Vice-Président du Conseil Général, il regroupe des Elus, des techniciens (du Département, de la Région, de l'Ademe, de la DDE, de la DDAF) la chambre syndicale des Ingénieurs Conseils, le CAUE, l'Université, EDF, GDF et l'ASDER.

Il ne se réunit qu'une ou deux fois par an, mais cela suffit pour piloter la politique énergétique locale (études comparatives, plan bois-énergie, MDE, électrification rurale, habitat bioclimatique, prochainement solaire thermique). Cette mise en commun évite les concurrences stériles et favorise l'innovation.

- ◆ Après dix ans d'expérience, ce dispositif est jugé très positivement :
 - . les études comparatives obligatoires ont d'abord été perçues comme une contrainte. Aujourd'hui elles sont réclamées par les maîtres d'ouvrages, qui programment les investissements à l'avance pour laisser le temps à l'équipe de conception de travailler
 - . la qualité des études a nettement progressé, les résultats observés sur les bâtiments étudiés sont conformes aux prévisions (pas de « mauvaises surprises »)
 - . le « tout électrique sommaire » a pratiquement disparu
 - . plusieurs réalisations à énergies renouvelables ont vu le jour (chaufferies à bois, solaire thermique)
- ◆ D'autres départements ont des dispositifs voisins, sans pour autant avoir rendu obligatoires les études comparatives (Drôme, Isère, Haute-Savoie, Lot).

CONCLUSIONS

- 1 - Le CLER a demandé la généralisation de cette obligation de comparer à tout le territoire et pour tous les maîtres d'ouvrages (publics et privés). Cette proposition a été reprise dans le « Rapport SOUVIRON » (1994). Elle reste d'actualité.
- 2 - Il serait intéressant de rassembler des informations pour savoir comment cette transparence dans ce choix de l'énergie est recherchée dans les autres pays d'Europe (la Suisse nous paraît très avancée). Le CLER ne possède que des informations partielles sur ce plan et est preneur d'études ou contacts sur ce thème.